

MAIRIE de CHÂTILLON-en-MICHAILLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 juin 2010

Convoqué le 8 juin 2010 en Mairie de CHATILLON en MICHAILLE sous la présidence de M. Patrick PERREARD, Maire.

Étaient excusés : Mme Virginie PARENT a donné pouvoir à Mme Georgette GROSELLIER – Mme Annick DUCROZET a donné pouvoir à Mr Christian PORTIER – Mr Jean-Pierre GABUT a donné pouvoir à Mr Gilles ZAMMIT - Mr Jacques FESSLER a donné pouvoir à Mr Jean-Yves DEFFAUX - Mr Emmanuel CABRERA a donné pouvoir à Mr Patrick PERREARD – Mr René BARATOUX a donné pouvoir à Mme Florence PONCET - Mr Jean-Philippe CART a donné pouvoir à Mr Gilles MARCON.

Le Conseil Municipal a désigné Madame Florence PONCET en qualité de secrétaire de séance. Il approuve le compte-rendu de la précédente réunion sans observation et sous la présidence de Monsieur le Maire, il poursuit l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et prend les délibérations suivantes :

---0---

1. Projet de restructuration de l'école primaire de Châtillon et aménagement d'une nouvelle Mairie

Le Conseil Municipal examine le projet proposé par Monsieur Jean-Pierre BAILLET – Architecte à Bellegarde sur Valserine, qui permettra de restructurer le groupe scolaire de Châtillon en rapprochant dans une même enceinte l'école maternelle et l'école primaire tel qu'il avait été discuté lors de la réunion du 24 novembre 2008. Le nouveau bâtiment offrira des locaux conviviaux et fonctionnels pour les enseignants et les enfants qui fréquentent la garderie et le restaurant scolaire.

La configuration du bâtiment scolaire à construire offre une opportunité pour aménager les locaux du service administratif dans le rez de chaussée de celui-ci. Ainsi la Mairie actuelle dont l'accessibilité et la fonctionnalité ne sont pas

adaptées y sera transférée. Quant à l'ancien bâtiment de l'école primaire, il sera transformé ultérieurement pour accueillir la salle du Conseil Municipal, la salle des mariages et différentes salles de réunions.

Le montant des travaux programmés s'élèvent à la somme de 1.922.286,55 Euros TTC répartis de la façon suivante :

Travaux du bâtiment scolaire : 1.218.279,09 Euros TTC

Travaux du bâtiment Mairie : 704.007,46 Euros TTC

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre correspond à 10 % du montant total des travaux.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité:

- ✓ Le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec l'équipe d'ingénierie composée de:
 - Monsieur Jean-Pierre BAILLET – Architecte à Bellegarde
 - Le Bureau COSINUS : Economiste.
 - Le Bureau FCI Patrick RONGEAT : Bureau des fluides
 - Le Bureau CHAPUIS Structures : Béton armé.

- ✓ Les travaux de restructuration du groupe scolaire de Châtillon et l'aménagement de la nouvelle Mairie tels qu'ils ont été présentés et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à lancer la consultation des entreprises, signer le permis de construire et solliciter les subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE), auprès du Conseil Général de l'Ain et au titre de la réserve parlementaire.

2. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain a proposé à son Comité Syndical de modifier les statuts du Syndicat, afin de moderniser ceux-ci et de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes. Il apparaît en effet, qu'outre l'ajout de nouveaux articles permettant au Syndicat de proposer des compétences optionnelles, le texte des statuts s'appuie sur un document original datant de 1950. Aussi les principales modifications concernent :

1. **Le changement de nom** : Il deviendra le « Syndicat Intercommunal d’Energie et de e-communication de l’Ain » désigné également par le sigle de SIEA.
2. **La possibilité de nommer un délégué suppléant** : Chaque conseil municipal pourra à présent désigner UN délégué unique, qui pourra siéger au comité avec voix délibérative.
3. **Intégration d’une compétence nouvelle « Réseau Chaleur »** : Cette compétence complémentaire dans le domaine de l’énergie est proposée dorénavant aux communes qui le souhaitent.
4. **La refonte de la compétence Eclairage Public** : l’Eclairage Public correspondra à présent à un réel transfert de compétence. En cas de transfert, le SIEA effectuera les prestations telles que précisées dans les statuts, à savoir :
 - a. La maîtrise d’ouvrage des installations nouvelles ;
 - b. La maintenance préventive et curative de ces installations ;
 - c. La passation et l’exécution des contrats d’accès au réseau de distribution d’électricité et de fourniture d’énergie électrique ;
 - d. Et, généralement, tous les contrats afférents au développement, au renouvellement et à l’exploitation de ces installations et réseaux.

Pour ce faire, le Syndicat sera amené à solliciter le comité syndical en 2011, afin de modifier le système de cotisation dans le but de pouvoir assumer ces nouvelles dépenses en transfert de charges. Le Président du Syndicat Intercommunal d’Electricité de l’Ain demande à chacun des Maires des Communes membres du Syndicat, de soumettre le projet de Statuts à son conseil municipal pour approbation.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le projet de Statuts du « Syndicat Intercommunal d’Energie et de e-communication de l’Ain ». Il charge le Maire de transmettre cette décision et de signer tous les documents concernant cette affaire.

3. Reprise des concessions dans le cimetière communal de Châtillon

Le Conseil Municipal autorise à l’unanimité le Maire à reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions en état d’abandon dans le cimetière communal de Châtillon étant entendu que :

- La Commune de Châtillon-en-Michaille a entrepris cette procédure de reprise des concessions en état d'abandon de plus de trente années d'existence.
- Conformément à la réglementation, ce constat a été réalisé à deux reprises à trois ans d'intervalle et une information a été faite à l'attention des propriétaires des concessions sur le panneau d'affichage du cimetière de Châtillon et par la mise en place de panneaux directement sur les tombes concernées.
- Le 11 mai 2010, Monsieur le Maire a dressé le procès-verbal de chacune des tombes concernées en présence de Monsieur Michel GICQUEL – Chef de police municipale.

4. Finances communales

4.1 Reconduction de la ligne de trésorerie interactive :

Monsieur Gilles MARCON – Adjoint délégué aux finances, rappelle que la mise en place d'une ligne de trésorerie facilite la gestion financière du budget communal et garantit le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie. Il présente l'offre de la Caisse d'Epargne qui propose la souscription d'une ligne de trésorerie interactive aux conditions suivantes :

- Montant : 350.000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable à chaque tirage : EONIA + 0,70 % (en 2009 : EONIA + 1,35 % et pour info l'EONIA du 27.04.2010 = 0,34 %)
- Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Commission d'engagement : 200 Euros

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction de la ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Gilles MARCON – 1^{er} Adjoint, à signer tous les documents à cet effet.

4.2 Budget général. Délibération modificative n° 1 :

Après avoir entendu Monsieur Gilles MARCON – Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération modificative qui concerne le budget général de la Commune et qui a pour objet d'ajuster les comptes en fonction des opérations de dépenses ou de recettes intervenues depuis le vote du budget primitif.

Fonctionnement					Explications
Comptes	Dépenses		Recettes		
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	
657362		500.00 €			Reversement des locations de chapiteaux sur le budget du CCAS
657480		2 500.00 €			Subvention GIP: Dernière année.
023		2 231.00 €			Virement à la section d'investissement
7023				250.00 €	Dépassement des recettes prévues pour la cueillette de lactaires rouges (encaissement 2009)
70688				1 300.00 €	Dépassement des recettes prévues pour le déneigement de la route des Gallanchons + régie des photocopies
74121				2 231.00 €	Augmentation de recette constatée
74741			12 500.00 €		Changement d'imputation demandé par la Trésorerie : Encaissement des frais de scolarisation des enfants des communes extérieures
74748				11 700.00 €	
7788				2 250.00 €	Remboursement des sinistres divers subis par la Commune
TOTAL	- €	5 231.00 €	12 500.00 €	17 731.00 €	
EQUILIBRE		5 231.00 €		5 231.00 €	

Investissement					Explications
Comptes	Dépenses		Recettes		
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	
O21				2 231.00 €	Financement issu de la section de fonctionnement
165		1 000.00 €			Remboursement de cautions (location appartement à famille Miranda)
20413-106		24 008.43 €			Financement du chemin de la Barbière
024				11 574.89 €	Ecriture d'ordre cession du véhicule JUMPER
13258				11 202.54 €	Remboursement de l'éclairage du giratoire de la gendarmerie par le SIVU de la Gendarmerie
TOTAL	- €	25 008.43 €	- €	25 008.43 €	
EQUILIBRE		25 008.43 €		25 008.43 €	

4.3 Frais de mission des élus

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conditions de remboursement aux élus des frais qu'ils ont engagés dans le cadre des missions qui leurs ont été confiées. Ces frais seront remboursés sur présentation d'une pièce justificative correspondant aux remboursements sollicités.

5. Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le Contrat Unique d'Insertion type Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et la convention à intervenir avec l'Etat pour le projet personnalisé d'accès à l'emploi de Monsieur Pascal GRET domicilié à 01200 BILLIAT.

6. Affaires scolaires

6.1 Fourniture de repas.

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation engagée pour la fourniture des repas dans les restaurants des groupes scolaires de

Vouvray et Châtillon pendant l'année 2010/2011 ainsi que pour le service de portage des repas aux personnes âgées.

Il décide à l'unanimité de retenir l'offre de la Société S.H.C.B de 38070 ST QUENTIN FALLAVIER étant précisé que les prix de facturation sont les suivants :

- ✓ Fourniture des repas pour le restaurant scolaire - Tarifs enfants et adultes : 2,64 Euros TTC.
- ✓ Fourniture des repas pour le service des repas aux personnes âgées : 5,03 Euros TTC.

6.2 Convention de mise à disposition du centre nautique aux écoles extérieures à la Commune de Bellegarde sur Valserine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention à intervenir avec la Ville de Bellegarde sur Valserine, pour l'utilisation de son centre nautique par les enfants scolarisés dans les groupes scolaires de la Commune de Châtillon-en-Michaille qui fréquentent cet établissement dans le cadre de leurs activités scolaires.

Il autorise le Maire à signer cette convention au nom de la Commune.

7. Rapport d'activité 2009 des services d'eau potable et d'assainissement

Monsieur Gilles MARCON commente le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service de production, de distribution d'eau potable et d'assainissement. Il présente les données qui composent ce rapport et souligne la nette amélioration constatée sur le rendement du réseau d'adduction d'eau potable malgré les longueurs très importantes des réseaux.

Après ces précisions, le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur la présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement.

8. Autorisation de ramassage des champignons de type lactaire rouge

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la Société Rovellons Estany-Sagrista de BARCELONE, à ramasser les champignons de type Lactaire à lait rouge sur le territoire de la forêt communale de Châtillon-en-Michaille étant précisé que cette autorisation sera reconduite chaque année sans autre formalité.

9. Compte rendu des délégations du Maire

Le Conseil Municipal entend du Maire le compte-rendu de l'exercice de ses délégations qui lui ont été consenties et au moyen duquel il a signé au nom de la Commune :

- ✚ Le 27 avril 2010 : La mise à disposition à titre précaire et révocable à compter du 1er Mai 2010 au profit de Monsieur Manuel CHAUVIN et de Mademoiselle Elodie PIETTE, d'un local d'habitation composé de 3 pièces, cuisine, salle d'eau w.c., d'une superficie de 90 m², environ, sis à l'ancien groupe scolaire d'Ochiaz, 694 Rue de la Fontaine, moyennant un loyer mensuel de 450.00 € (Quatre Cent Cinquante euros), charges en sus, et non compris les dépenses de consommation d'eau et d'énergie électrique.
- ✚ Le 30 avril 2010 : Le remboursement de la caution de 444.39 Euros versée par Madame et Monsieur José MIRANDA-FERNANDES lors de la signature le 14 Mars 2007 du bail de location d'un logement communal sis à l'école, 694, rue de la Fontaine à Ochiaz.
- ✚ Le 30 avril 2010 : les remboursements de sinistres suivants :
 - Le chèque de 4 548.08 Euros de la Compagnie d'Assurance AXA France IARD qui assure Madame Marie-Josée CANORIO, correspondant au remboursement des dégâts occasionnés le 20 janvier 2010 aux panneaux de signalisation, candélabre et espaces verts situés Rue de l'école à Ochiaz.
 - Le chèque de 155.31 Euros de la Compagnie d'Assurance GROUPAMA qui assure la Commune de Châtillon-en-Michaille,

correspondant au remboursement des dégâts occasionnés le 25 novembre 2009 au véhicule Renault B80 des services techniques municipaux par un véhicule de La Poste.

- Le chèque de 284.95 Euros de la Compagnie d'Assurance AXA France IARD qui assure la SARL FAMY, correspondant au remboursement des dégâts occasionnés le 02 février 2010 à la barrière située Rue Aimé Bonneville à Châtillon-en-Michaille.

✚ Le 25 mai 2010 : La mise à disposition à titre précaire pour une durée d'un an à compter du 1er Juin 2010 au profit de la SA JANIN, d'un local communal composé de deux bureaux, un hall d'accueil secrétariat, une salle de réunion, une salle d'archives et un local sanitaire, d'une superficie de 114 m², situé 26 avenue Maréchal Leclerc à Châtillon, moyennant un loyer mensuel de 690.00 € (Six Cent Quatre Vingt Dix Euros).

10. Questions diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance des premières informations sur les inscriptions au centre de loisirs de La Crétaz durant la période du mois de juillet 2010.

Monsieur le Maire informe de la prochaine réunion de l'Association Nationale des Elus de Montagne qui doit se tenir à la salle polyvalente des Etournelles à Châtillon-en-Michaille le 24 juin prochain.

Monsieur le Maire commente la décision de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, qui a donné un avis favorable à la création du Village des Alpes sur le territoire de la Commune de Châtillon-en-Michaille. Il présente le diaporama qui avait été réalisé à l'occasion de ce projet. Il adresse les félicitations et les remerciements à tous les acteurs qui ont porté et soutenu ce projet communautaire de première importance pour le Pays Bellegardien.

A CHATILLON en MICHAILLE, le 24 juin 2010

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,